

**CONDITIONS DE LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT AERIEN
DISPOSITIF TITETI TURU HA'API'IRA'A (applicable à compter du 12 mai 2015)**

Obligation de fournir 2 factures pro forma établies par Air France et Air Tahiti Nui et au nom de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE)

La réquisition sera délivrée pour la compagnie aérienne qui proposera la meilleure offre de prix.

La date limite de paiement sera fixée au maximum 15 jours avant le départ (*sauf* en cas de réservation sur d'autres compagnies, cas des correspondances Province-Paris, ATN sera contraint de suivre la date d'option de la tierce compagnie)

Important : la gestion des dates d'option est de la responsabilité des étudiants.

**** AIR FRANCE (accord du 18 mars 2015) ****

Les modalités de réservation et d'émission des billets se feront auprès du plateau d'affaires de l'agence Air France Papeete
Téléphone : 40 47 47 87
Fax. : 40 47 47 88
Courriel : mail.corporate.ppt@airfrance.fr

**** AIR TAHITI NUI (accord du 20 janvier 2015) ****

Air Tahiti Nui applique le tarif « FENUA STUDENT », selon la disponibilité au moment de la réservation.

Vous pourrez consulter les conditions et les avantages du programme FENUA STUDENT sur le site de ATN : <https://www.airtahitinui.com/pf-fr/fenua-student>

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des conditions de réservation pour les étudiants BOURSIERS éligibles au dispositif Titeti Turu Ha'api'ira'a :

- L'étudiant devra présenter à ATN un justificatif pour son statut d'étudiant (carte d'étudiant, certificat de scolarité, ...)
- La **réservation** pourra être effectuée **soit par téléphone au 40.46.03.03 soit au guichet de l'agence ATN** située au pont de l'est à Papeete
- Pour **l'émission du billet**, l'étudiant ou une tierce personne se présente au plateau affaires situé à la mezzanine (porte de droite) de l'agence commerciale de Papeete avec une réquisition de la DGEE pour une prise en charge à 100 %
- **Adhésion simultanée auprès d'ATN** au programme Fenua Student pour bénéficier des avantages. L'étudiant devra fournir le formulaire (à télécharger sur le site d'ATN) dûment rempli, daté et signé avec les justificatifs requis comme :
 - copies des passeports (étudiant + ayants droits)
 - acte de naissance ou livret de famille pour la déclaration des ayants-droits.

⇒ Pour la **METROPOLE**,

- réserver uniquement un aller simple selon la grille Fenua Student en privilégiant le transport en TGV pour les provinces.
- Pour le retour Métropole-Papeete, l'étudiant devra constituer une demande ultérieurement.
- Le stop over à LAX est autorisé mais reste à la charge de l'étudiant.

Si l'étudiant souhaite prendre un vol Air France pour les villes desservies par un TGV, il devra s'acquitter du billet AF. **Pas de prise en charge par le dispositif TTH.**

Il peut arriver qu'il n'y ait pas de connexion TGV le jour d'arrivée à CDG et cela oblige l'étudiant à passer 1 nuit à Paris : 2 possibilités :

- Soit l'étudiant accepte la connexion TGV le lendemain (la nuitée à Paris restant à sa charge)
- Soit il ne veut pas passer ni payer la nuitée à Paris et il souhaite se connecter le jour même, alors il achètera la connexion par avion Paris-Province à part, la connexion sera à sa charge.

⇒ Pour les AUTRES DESTINATIONS incluant ATN (hors Territoire Français), l'étudiant doit se munir d'un billet aller/retour ⇒ application du tarif FENUA STUDENT aller retour (billet valable 1 an).

Conditions tarifaires Fenua Student :

- **Modifications** : 1^{ère} modification gratuite. A partir de la 2^{ème} modification, une pénalité de 15.000 XPF s'applique (dans la même classe de réservation et la validité du billet). La modification après émission du billet est autorisée sans justificatif du service payeur, tout frais supplémentaire sera à la charge du passager.
- **Annulation** : informer par écrit ou par mail (bsup@education.pf) le bureau des bourses de la DGEE dans les délais les plus brefs, et avant la date prévue de départ ou de retour